



## ***Déclaration Liminaire à la CAPL 3 du 25 juin 2015***

Michel Sapin, ministre de l'Economie et des Finances, revient avec fracas sur le prélèvement à la source. Alors bien sûr chacun ira de sa critique sur le principe qui se révèle tantôt pratique, tantôt assez obscur dans son calcul ou dans son assiette.

Et dans ce paysage plutôt coloré, Marylise Lebranchu, ministre de la décentralisation et de la fonction publique s'est épanchée sur le cas de millions de fonctionnaires.

Le point d'indice est gelé depuis six années, ce qui en moyenne correspond à 0,8 % de baisse de salaire par an. On voit mal comment et avec quels moyens notre ministre va remédier à tout cela en 2017. Est-ce là encore juste un effet d'annonce motivé par les prochaines échéances électorales?

Après ces années de politiques régressives, la ministre de la Fonction Publique propose des mesures indiciaires qui ne feront pas le compte et ne répondent pas au rattrapage des pertes de pouvoir d'achat subies et aggravées avec le gel du point d'indice jusqu'en 2017. Ces mesurette censées répondre à l'amélioration des rémunérations et du déroulement de carrière des fonctionnaires, sont inacceptables en l'état et manquent d'ambition.

Ces politiques impactent lourdement la DGFIP. Elle doit participer à l'effort des 18 milliards d'euros de contribution demandés à l'Etat dans le plan des 50 milliards d'euros de baisse de la dépense publique.

Nous savons déjà où ces économies seront trouvées : suppressions d'emplois (plus de 32 000 agents depuis 2002), réduction des budgets de fonctionnement, gel du point d'indice et, dans cette continuité, baisse du montant de la prime d'intéressement.

Ainsi, faute d'avoir atteint tous les objectifs fixés en matière d'indicateur par manque de moyens, les agents de la DGFIP se voient sanctionnés financièrement par une suppression de la prime d'intéressement.

Notre administration est en constante restructuration et avec elle, les règles de gestion de ses agents. C'est là qu'intervient l'évaluation professionnelle. Le collectif a disparu puisque les agents sont mis en concurrence. L'agent est rendu individuellement responsable de son travail, du fonctionnement de son service, de la DGFIP. Son évolution de carrière, sa rémunération, sa mobilité dépendent directement de cette évaluation.

Dans le processus de l'entretien professionnel, l'agent subit une succession de phases dont la majeure partie lui « échappe » : des réunions d'harmonisation, au cours desquelles un premier arbitrage est donné avant même l'ouverture de la campagne, au cadrage de l'autorité hiérarchique qui, surveille, décide et peut intervenir comme bon lui semble.

Les élus CGT des Finances Publiques du 95 tiennent ici à exprimer leur indignation.

Indignation contre cette nouvelle procédure qui s'essouffle déjà, chaque étape de celle-ci étant un véritable casse tête pour les agents et pour l'administration locale.

Certaines rubriques ne sont déjà plus remplies et l'appréciation générale est réduite à peau de chagrin.

Indignation contre l'administration qui bafoue les droits des agents de pouvoir faire appel sur leur entretien professionnel en imposant des CAPL alors que le délai cours encore pour bon nombre de dossiers.

Nous sommes réunis aujourd'hui pour examiner les recours des agents de catégorie C sur leur entretien professionnel 2015, gestion 2014. Ils sont au nombre de 8.

Est-ce à dire pour autant que les agents sont satisfaits de leur évaluation? Rien n'est moins sûr quand on sait que l'introduction du recours hiérarchique obligatoire ne fait que rendre plus complexe la procédure, ce qui dissuade les agents de faire appel et n'apporte aucun droit supplémentaires.

Concernant le mouvement local de mutations des agents de catégories C, la CGT déplore le retard significatif dans la transmission des documents préparatoires alors que le règlement intérieur des CAPL impose à la direction de transmettre ces documents dans un délai légal de 8 jours.

En outre, la CGT condamne avec force l'affectation en ALD RAN des lauréats du concours, balayant ainsi d'un revers de main l'affectation mission/structure ! L'administration fait le choix politique de laisser la main aux DDFIP pour l'affectation RAN/mission/structure des stagiaires qui sont arrivés au 15 juin 2015. Nous ne sommes pas dupes, cela laisse présager la remise en cause de l'affectation mission/structure pour la catégorie C. La CGT Finances publiques exige donc de l'administration qu'elle tienne les engagements pris lors du cycle de discussion sur les règles de gestion fusionnées.